

L'agriculture aura son contrat de génération

À l'heure du lancement des contrats de génération dans les PME, Stéphane Le Foll a annoncé la mise en place d'un contrat de génération spécifique pour l'agriculture. « *C'est un élément qui doit être traité à part. Nous ne pouvons pas interférer sur ce que les partenaires sociaux ont eux-mêmes négocié* ».

Pour le dispositif agricole, l'âge requis pourrait être réévalué à 30 ans, au lieu des 26 en vigueur. Le statut sera adapté : dès lors que le jeune ne sera pas salarié, l'aide sera modulée.

Il pourrait enfin être envisagé que ce nouveau dispositif soit financé par la taxe sur les terres rendues constructibles.